

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOOS

Aux vieux Républicains

C'est particulièrement à vous que nous nous adressons. C'est à vous que nous voulons rappeler en peu de mots ce qui se passe actuellement dans notre commune, devant les progrès que fait le Parti Socialiste, seul représentant aujourd'hui de la République dans la localité.

Après avoir fait quelques détours habiles, le vendeur qui, en réalité, n'était qu'un vulgaire escroc, revint sur ses pas et demanda la bicyclette à la femme de son client, pour la régler, disait-il. Ne soupçonnant nullement un piège, la dame lui remit la bicyclette et... l'habile escroc se mit à rouler encore. On se demande quand il s'arrêtera. On connaît son signalement et on le recherche.

HELLEMMES

REUNION PUBLIQUE

Ce soir, salle de l'Alliance, 214, rue Sadi-Carnot, grande réunion publique et contradictoire. Orateurs : HENTGES, maire d'Hellemmes, et DELORY député.

La conférence sera suivie d'une séance cinématographique.

EXPLOSION. — Un gentleman se trouvant dans l'atelier de M. Loiseau, 87, rue Chanzay, a explosé jeudi, vers 7 heures.

ACTE DE PROBITÉ. — Le jeune Dumont Ernest, 13 ans, élève à l'école Bertholet, a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'il s'est empressé de remettre à son propriétaire.

WATTIGNIES

LISTE REPUBLICAINE RADICALE ET RADICALE-SOCIALISTE. DURIEZ-THIELIER, conseiller sortant. — LE COUFFE René, conseiller sortant, chevalier de la Légion d'honneur. — DUTELLE Alfred, conseiller sortant. — DEPOINTE, conseiller sortant.

FLINOIS Désiré, conseiller sortant. — CARLIER Joseph, conseiller sortant. — CABY Eugène, conseiller sortant. — DELEFOSSÉ Louis, conseiller sortant. — DELEFOSSÉ Louis, conseiller sortant.

ARMEMENTIERS. Le Parti Socialiste a placé sur les murs d'Armementiers une affiche où il stigmatisait l'attitude du transfuge Conem qui a pactisé avec la réaction.

On se souvient qu'en 1917 M. Conem avait jadis, en tant que socialiste, tenu à la disposition de nos camarades armementiers, un local où il leur avait permis de se réunir.

LA SEQUANAISE. Le Parti Socialiste a placé sur les murs d'Armementiers une affiche où il stigmatisait l'attitude du transfuge Conem qui a pactisé avec la réaction.

On se souvient qu'en 1917 M. Conem avait jadis, en tant que socialiste, tenu à la disposition de nos camarades armementiers, un local où il leur avait permis de se réunir.

LA SEQUANAISE. Le Parti Socialiste a placé sur les murs d'Armementiers une affiche où il stigmatisait l'attitude du transfuge Conem qui a pactisé avec la réaction.

On se souvient qu'en 1917 M. Conem avait jadis, en tant que socialiste, tenu à la disposition de nos camarades armementiers, un local où il leur avait permis de se réunir.

LA SEQUANAISE. Le Parti Socialiste a placé sur les murs d'Armementiers une affiche où il stigmatisait l'attitude du transfuge Conem qui a pactisé avec la réaction.

On se souvient qu'en 1917 M. Conem avait jadis, en tant que socialiste, tenu à la disposition de nos camarades armementiers, un local où il leur avait permis de se réunir.

LA SEQUANAISE. Le Parti Socialiste a placé sur les murs d'Armementiers une affiche où il stigmatisait l'attitude du transfuge Conem qui a pactisé avec la réaction.

On se souvient qu'en 1917 M. Conem avait jadis, en tant que socialiste, tenu à la disposition de nos camarades armementiers, un local où il leur avait permis de se réunir.

LA SEQUANAISE. Le Parti Socialiste a placé sur les murs d'Armementiers une affiche où il stigmatisait l'attitude du transfuge Conem qui a pactisé avec la réaction.

On se souvient qu'en 1917 M. Conem avait jadis, en tant que socialiste, tenu à la disposition de nos camarades armementiers, un local où il leur avait permis de se réunir.

LA SEQUANAISE. Le Parti Socialiste a placé sur les murs d'Armementiers une affiche où il stigmatisait l'attitude du transfuge Conem qui a pactisé avec la réaction.

On se souvient qu'en 1917 M. Conem avait jadis, en tant que socialiste, tenu à la disposition de nos camarades armementiers, un local où il leur avait permis de se réunir.

LA SEQUANAISE. Le Parti Socialiste a placé sur les murs d'Armementiers une affiche où il stigmatisait l'attitude du transfuge Conem qui a pactisé avec la réaction.

On se souvient qu'en 1917 M. Conem avait jadis, en tant que socialiste, tenu à la disposition de nos camarades armementiers, un local où il leur avait permis de se réunir.

LA SEQUANAISE. Le Parti Socialiste a placé sur les murs d'Armementiers une affiche où il stigmatisait l'attitude du transfuge Conem qui a pactisé avec la réaction.

On se souvient qu'en 1917 M. Conem avait jadis, en tant que socialiste, tenu à la disposition de nos camarades armementiers, un local où il leur avait permis de se réunir.

LA SEQUANAISE. Le Parti Socialiste a placé sur les murs d'Armementiers une affiche où il stigmatisait l'attitude du transfuge Conem qui a pactisé avec la réaction.

On se souvient qu'en 1917 M. Conem avait jadis, en tant que socialiste, tenu à la disposition de nos camarades armementiers, un local où il leur avait permis de se réunir.

LA SEQUANAISE. Le Parti Socialiste a placé sur les murs d'Armementiers une affiche où il stigmatisait l'attitude du transfuge Conem qui a pactisé avec la réaction.

On se souvient qu'en 1917 M. Conem avait jadis, en tant que socialiste, tenu à la disposition de nos camarades armementiers, un local où il leur avait permis de se réunir.

LA SEQUANAISE. Le Parti Socialiste a placé sur les murs d'Armementiers une affiche où il stigmatisait l'attitude du transfuge Conem qui a pactisé avec la réaction.

On se souvient qu'en 1917 M. Conem avait jadis, en tant que socialiste, tenu à la disposition de nos camarades armementiers, un local où il leur avait permis de se réunir.

LA SEQUANAISE. Le Parti Socialiste a placé sur les murs d'Armementiers une affiche où il stigmatisait l'attitude du transfuge Conem qui a pactisé avec la réaction.

On se souvient qu'en 1917 M. Conem avait jadis, en tant que socialiste, tenu à la disposition de nos camarades armementiers, un local où il leur avait permis de se réunir.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Dans le Textile

A LILLE

SOLIDARITE OUVRIERE

Nous avons reçu du Syndicat Textile de Cholet (Maine-et-Loire) la lettre suivante : « Les ouvriers et ouvrières du Textile et parties similaires sont en grève depuis le 15 novembre, au nombre de 3000 environ pour une question de salaire.

En ce moment sur les tarifs de 1914 nous avons un pourcentage de 150 pour cent, ce qui ne peut suffire pour la détermination de la vie chère qui monte tous les jours.

Les ouvriers demandent à nos patrons millionnaires un pourcentage de cent pour cent, ce qui leur donnerait un pourcentage de 250 pour cent.

Nous comptons sur vous, camarades, pour nous venir en aide, et pour que nous puissions faire aboutir nos revendications. En même temps nous vous prions de faire notre appel dans vos organisations qui adhèrent à votre Bourse du Travail.

Le Parti Socialiste de Lille a décidé l'envoi d'un premier secours en faveur de ces camarades en grève, dignes en tout point d'intérêt. Pour la Commission : Le Secrétaire, A. BAUCHE.

AUX METALLURGIQUES

Vous êtes au Saint-Eloi et voulez joindre l'utile à l'agréable la Commission du Syndicat de la Métallurgie, organise pour le lundi 10 décembre 1919 (Jour de la Saint-Eloi), salle de l'Hippodrome Lillois, rue Nicolas-Leblanc, à 9 h. 30 du matin, une grande réunion corporative.

Les camarades E. Lebrun, trésorier du Syndicat de la Métallurgie de Lille ; Saint-Venant, député, Secrétaire de la Fédération Départementale des Syndicats Ouvriers du Nord ; et Merheim, Secrétaire de la Fédération des Métaux, y prendront la parole.

Aussi la Commission espère que tous les métallurgistes se feront un devoir d'y assister. Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

SYNDICAT DU BATIMENT

Section de Wambrechies. — Il est rappelé aux adhérents que le secrétaire se tiendra à leur disposition pour la recette des cotisations et nouvelles adhésions, le dimanche 30 novembre, de 8 heures à midi, chez Cornille, à l'Espérance.

CONFERENCE PUBLIQUE

Samedi 29 novembre, à sept heures du soir, Conférence publique et contradictoire, organisée par le Groupe socialiste de Saint-André-Lille, 12, rue de la République, angle des rues Vauvan et d'Alsace-Lorraine.

Ordre du jour : Présentation des candidats au Conseil municipal. — Programme du Parti Socialiste.

Travailleurs, employés, commerçants de toutes catégories, vous êtes priés de votre présence à cette conférence, qui aura lieu le dimanche 30 novembre, à 9 h. 30 du matin, salle du « Tivoli-Cinéma », rue de Fives, 3.

Communications très importantes. Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

SYNDICATS DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS

Tous les métallurgistes travaillant dans l'industrie textile, sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 30 novembre, à 9 h. 30 du matin, salle du « Tivoli-Cinéma », rue de Fives, 3.

Communications très importantes. Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

UNION DES SYNDICATS DE L'ALIMENTATION

Les secrétaires des sections de l'Alimentation sont priés de convoquer tous leurs membres pour le grand meeting qui aura lieu le dimanche 7 décembre, à 3 heures, à la Bourse du Travail.

Orateurs : Saint-Venant, secrétaire de l'Union départementale, député du Nord ; Savoie, secrétaire de la Fédération Nationale de l'Alimentation.

Section des Confiseurs et Chocolatiers. — Assemblée générale dimanche, 30 novembre, à 8 heures, à la Bourse du Travail.

Explication sur le contrat qui doit être prochainement signé avec le syndicat patronal.

Section des Châlioriers. — Tous les membres sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu au siège, 98, rue de Paris, dimanche 30 novembre, à 10 heures du matin. Présence indispensable.

Le secrétaire de l'Union de l'Alimentation, G. Vatecamp.

MEMBRE DU JURY DES BONS CONCOURS

La nouvelle pelote anatomique A COMPRESSION SOUPLE de M. GLASER

de Paris, 63, boulevard Sébastopol, est la seule qui maintienne d'une façon radicale et sans aucune gêne les hernies les plus volumineuses et les plus rebelles.

Basée sur des données précises, la nouvelle pelote anatomique A COMPRESSION SOUPLE triomphe de toutes les difficultés et résout ce difficile problème d'un appareil parfait.

Sanctionnée par le corps médical lui-même, la nouvelle pelote adaptée à l'appareil SANS RESSORT de M. GLASER, c'est le dernier progrès de la science herniaire.

VOICI DES PREUVES

13 octobre 1919. Monsieur Glaser, Je vous remercie de m'avoir guéri de la hernie volumineuse dont je souffrais depuis si longtemps.

Je vous prie de m'envoyer de suite un autre appareil, car je ne puis me passer de votre invention. Dans un but humanitaire, je vous autorise à publier ma lettre.

M. MASSON, François, Adjoint au maire, à Mequignies, par Bay (Nord).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, hernies, efforts, descentes, à lui rendre vite et gratuitement l'essai de ses appareils. Allez donc tous à :

Calais, 30 novembre, Hôtel Maurice. Béthune, 1^{er} décembre, Hôtel de la Gare. Saint-Pol-sur-Ternoise, 2 décembre, à partir de 9 h. 30, Hôtel du Commerce.

Boulogne-sur-Mer, 3 décembre, Hôtel de France. Bergues, 4 décembre, Hôtel du Sauvage.

Brochure franco sur demande. — Ceintures Ventrières pour déplacement de tous organes

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

GRAVELINES

VALENTIN, imprimeur, maire. — COLIN Charles, constructeur-armateur, conseiller sortant. — DUVAL-BRABANT, cultivateur, conseiller sortant.

MASSON-DUPONT, cultivateur, conseiller sortant. — MERLIN Henri, armateur, conseiller sortant. — MOISSON Hippolyte, entrepreneur.

COLETTI Charles, commerçant, conseiller sortant. — SOKELÉ Charles Louis, cultivateur, conseiller sortant. — VERLIERE Lucien, armateur, conseiller sortant.

BAUDE Jules, retraité du chemin de fer du Nord. — BULTHE Auguste, propriétaire. — GIEVALIER Auguste, propriétaire. — DELAUNAY Lucien, armateur, conseiller sortant.

BOUS Paul, entrepreneur de peinture. — DELOIG Gustave, entrepreneur de navires. — GENS Joseph, retraité des Douanes. — MERLIER Charles, secrétaire général de la Chambre Syndicale des ouvriers du port de Gravelines. — NIVELLE Maurice, chef de fabrication en retraite, officier de réserve d'hommes de mer, S. E. T. Anthime, maître forgeron. — VERLIERE Jules, mareyeur.

SAINT-POL-SUR-MER

LISTE DES CANDIDATS DU PARTI SOCIALISTE. BAMBOUT Lucien, BAERT Henri, BARRAS GUSTAVE, BIDER Albert, BENARD François, BOENS Léon, GAULLIER Alfred, COENYE Gustave, CORNAERT Charles, CREQUI Georges, DECONNING Constant, DERUMAUX Auguste, DURIEZ Charles, FAUCON François, GITTINGER Alois, GOVAERE Julien, GRAMMONT Eugène, HARS André, HVIN Frédéric, LEFEBVRE Abolonne, MARGOTTE Arthur, MEYER Emile, OUBERT Hector, SIBERT Charles, SMAGGHE Fernand, ROUSSEL Kéber, WEYMENNE Eugène.

BOURSE DE LILLE

DU 28 NOVEMBRE 1919

CHARBONNAGES. Cours précéd. Cours du jour. Albi (action 100 t. p.) 795 785.

Albi (action 1/250 de fondation) 8500 8300. Anzin (le 1/100 de denier) 2450 2325.

Début (action 100 t. p.) 7170 7190. Dourges (action 100 t. p.) 2175 2150.

Carvin (action 100 t. p.) 240 247. Courrières (action 100 t. p.) 2185 2174.

Escarpelle (action 100 t. p.) 1090 1030. Fives-Lille (action 100 t. p.) 1040 1030.

Lez (action 100 t. p.) 1040 1030. Valenciennes (action 100 t. p.) 1040 1030.

Valenciennes (action 100 t. p.) 1040 1030. Valenciennes (action 100 t. p.) 1040 1030.

VALEURS PETROLIFERES

Bordeni (action 500 t. p.) 460 464. Dabrowa (action 500 t. p.) 3245 3250.

Gradowinski (action 500 t. p.) 1900 1885. Karpalinski (action 500 t. p.) 2065 2060.

Polonia (action 500 t. p.) 1800 1800. Poleski (action 500 t. p.) 330 330.

Wankowka (action 500 t. p.) 410 400. Wankowka (action 500 t. p.) 410 400.

BANQUES & VALEURS DIVERSES

Crédit du Nord (action 500-125 p.) 1425 1425. Agence de France (action 500 t. p.) 721 721.

Chantiers de France (act. 500 t. p.) 721 721. Décauville (action 500 t. p.) 1300 1300.

Etats-Unis (action 500 t. p.) 925 925. Fives-Lille (action 500 t. p.) 2560 2560.

Selle-Maubeuge (act. 500 t. p.) 1710 1650. Sino-Belge (act. 500 t. p.) 1435 1435.

Wankowka (action 500 t. p.) 410 400. Wankowka (action 500 t. p.) 410 400.

CHANGES A PARIS DU 28

Londres, 3292,50 — Londres hors côte, 8623. Belgique, 104,25 — Espagne, 192,25 — Hollande, 268,50.

Italie, 79,25 — Berlin, 22,75 — New-York, 871,50. Norvège, 212. Suède, 219,75 — Suisse, 176,75.

Prague, 205, — Roumanie, 35,25 — Vienne, 140,75.

DIMANCHE 30 Novembre

3 heures, Réouverture de L'ARLAN

5, Rue d'Amiens, 5

SAINTE-CATHERINE

CHANGES A PARIS DU 28

Londres, 3292,50 — Londres hors côte, 8623. Belgique, 104,25 — Espagne, 192,25 — Hollande, 268,50.

Italie, 79,25 — Berlin, 22,75 — New-York, 871,50. Norvège, 212. Suède, 219,75 — Suisse, 176,75.

Prague, 205, — Roumanie, 35,25 — Vienne, 140,75.

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

Curieux de cour. — 1. Adressez une réclamation au directeur du service départemental des R. O. P. à la Préfecture d'Arras. — 2. Non, le 3. Il faut qu'il adresse une demande au directeur de l'entretènement à Arras.

Pour Léo. — Votre paiement n'a pas droit au paiement de pécunie, car son mari ne faisait pas partie d'une unité combattante.

Une giroflette réfugiée de Lens. — Oui, envoyez votre demande à la sous-préfecture.

Avez-vous connu non Angèle, 16-0. — Votre mari a été tué au combat le 10 mai 1915. Vous avez droit à une pension de veuve de 200 francs. Voyez d'ailleurs de la pension, elle a été portée à 1 fr. 50 et 1 fr. (loi du 4 août 1918) et à 1 fr. 25 (loi du 15 février 1919).

Un soldat content. — Vous n'avez droit à aucune prime mensuelle pour les mois en surplús de votre pension.

V. D. O. petit bonjour, 1923. — L'allocation a été d'abord de 1 fr. 25 par jour pour les parts de 1919 et de 1 fr. 50 par jour pour les parts de 1917 et de 1 fr. 25 par jour (loi du 4 août 1918).

Un prisonnier dans le défilé qui aime la guerre. — Adressez une réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'Administration de la Guerre, 16, rue Saint-Dominique, à Paris.

M. H. T., 233. — Vous n'avez pas droit aux primes mensuelles.

Un père pauvre, 88. — 1. La mère seulement. — 2. Le père, pas avant 60 ans. Elle peut recevoir des secours, mais elle doit faire établir son état de santé par un médecin. — 3. Adressez votre bon, les renseignements de la mairie, qui vous en donnera un autre de la mairie. — 4. Non, la mère, à Lille. — 5. Provoquez une décision de la mairie, art. 107 du décret du 22 mars 1919. Vous pouvez exécuter votre locataire. Vous pouvez saisir le juge pour demander au directeur de l'entretien de faire établir un état de santé de votre locataire. — 6. Vous-même, sans qualité pour toucher les dommages, si vous continuez l'exploitation. — 7. Non, il faut qu'il écrive au directeur de la Casse autonome, 26, rue Vanin, à Paris. — 9. Non.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1919.

Un locataire d'un local qui peut servir. — 1. Adressez une réclamation à la sous-préfecture de votre localisation et postérieurement au 1^{er} août 1